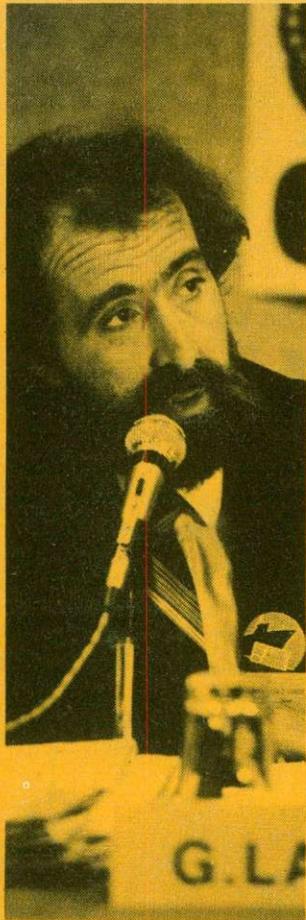


les défis

QUI NOUS ATTENDENT



Dressant, à l'ouverture du dernier conseil confédéral de la CSN, un tableau des éléments susceptibles d'avoir sur l'ensemble de la population des effets importants pour plusieurs années à venir, le président de la CSN, Gérald Larose, a particulièrement fustigé le projet de politique de libre-échange avec les États-Unis.

«Une telle politique de libre-échange risque de nous engager sur une voie où les risques sont énormes pour des centaines de milliers d'emplois, dans des secteurs où une concurrence directe avec l'industrie américaine signifie rien de moins que leur disparition.»

«Cette entreprise aurait pour conséquence ultime de consacrer un fait saisisant: plus que jamais, les centres de décision économique seront concentrés au niveau des sièges so-

ciaux des principales multinationales.»

Secteur public

Il a par ailleurs souligné l'importance pour le mouvement syndical, de gagner, par la négociation, des améliorations aux conditions d'existence des travailleurs-euses du secteur public.

«Le mouvement syndical n'a pas les moyens de s'exposer à une deuxième imposition de conditions de travail par voie de décrets. Il nous faudra prendre les moyens pour que la détermination des conditions de travail soit le résultat d'une négociation et non d'une imposition unilatérale, obligation majeure qui nous est faite et qui ne sera pas facile à remplir. En effet, nous devons envisager l'hypothèse où il ne serait pas possible de former un Front commun, contrairement aux quatre derniè-

res négociations.»

«Ce sont les membres qui, dans les prochains mois, après avoir analysé et soupesé toutes les hypothèses, seront appelés à prendre des décisions qui seront extrêmement engageantes, dans l'hypothèse où la CSN se retrouverait seule. Cela nous obligerait, comme jamais auparavant, à une cohésion sans faille entre nous, à une unité d'action constante.

Les autres

Faisant un tour d'horizon des principaux dossiers sur lesquels la CSN aura à se pencher au cours des prochains mois (et dont fait largement écho différents articles de ce numéro de la rentrée de Nouvelles CSN) le président de la CSN a souligné l'importance de se sentir solidaire de ce qui se passe au niveau international.

Les dangers du libre échange

«Plutôt que d'aider les régions les moins favorisées et les personnes qui ont les revenus les plus modestes, les recommandations de la Commission MacDonald, si elles sont appliquées, risquent littéralement de ruiner certaines régions dont l'activité économique repose sur les secteurs mous (meubles, textile, etc.) et de créer des écarts encore plus grands entre les bien nantis et les couches les plus pauvres de la société».

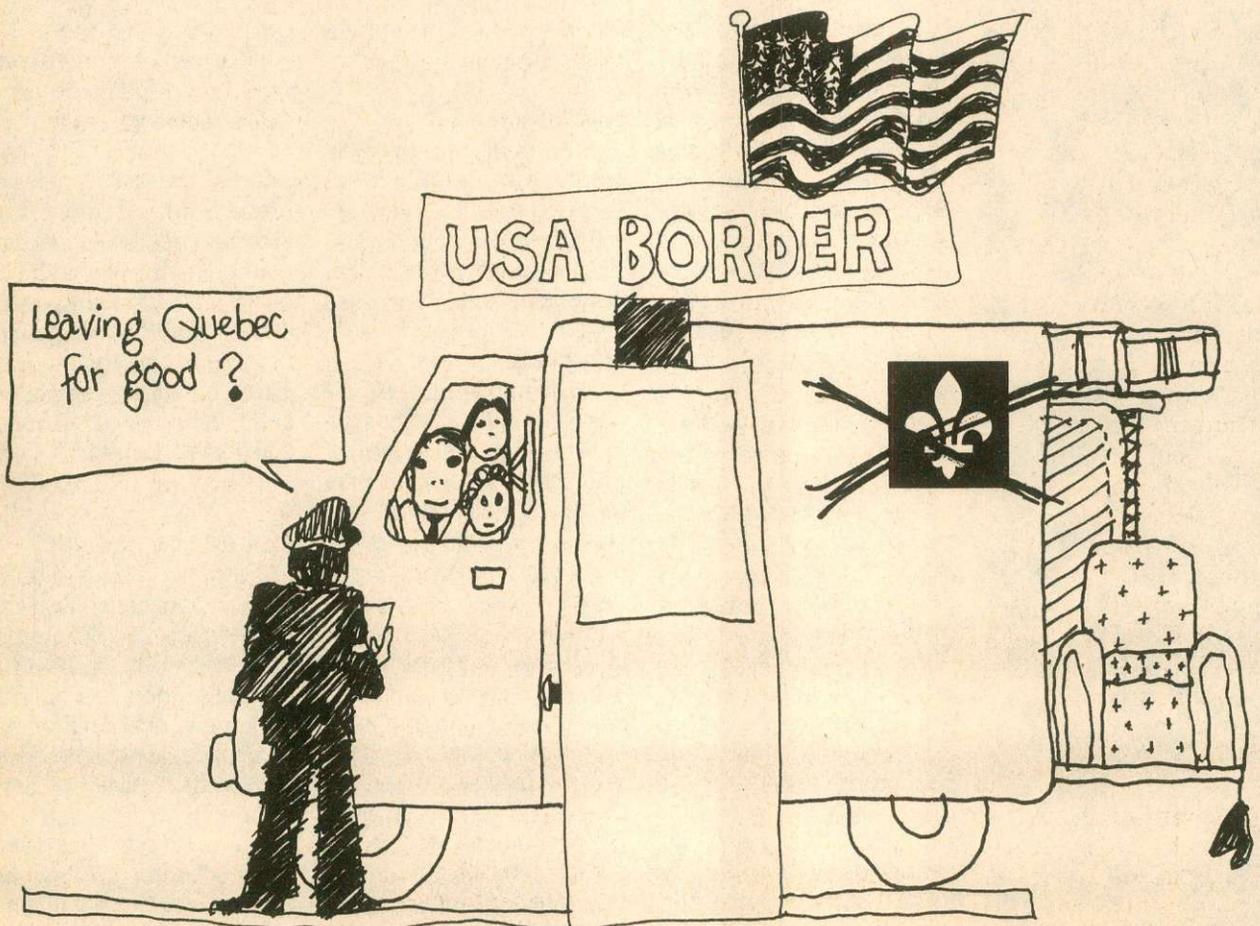
C'est ce qu'a déclaré le président de la CSN, Gérald Larose, en réaction à la publication des principales recommandations de la Commission MacDonald, créée il y a trois ans, dans le but d'étudier à fond l'économie canadienne.

Plusieurs questions de fond ont été évitées dans les recommandations de la Commission MacDonald: c'est ainsi, par exemple, que si l'on favorise une politique de libre échange avec les États-Unis, on ne traite pas du tout des faiblesses de la structure industrielle canadienne face aux entreprises américaines dans le cadre de l'établissement d'une telle politique, et on met de côté les immenses problèmes économiques qui surviendront dans les régions où l'économie repose de façon importante sur les secteurs mous.

Par ailleurs, la Commission MacDonald recommande le remplacement de plusieurs programmes sociaux (allocations familiales, crédits d'impôt pour enfants, exemption d'impôt pour personne mariée ou enfant, subvention fédérale au logement, etc.) par un régime de revenu garanti avec comme résultat d'attaquer de façon irréversible l'universalité des programmes sociaux et de défavoriser les plus pauvres dans la société avec tous les risques de créer encore plus d'écarts entre les mieux nantis et les moins bien nantis.

Enfin, la Commission MacDonald recommande plusieurs mesures qui s'avèrent une attaque majeure contre le régime d'assurance-chômage: allongement de la période d'éligibilité y compris dans les régions défavorisées, réduction de 60% à 50% des revenus les montants payables en assurance-chômage, élimination des extensions de la durée des prestations pour les régions où le taux de chômage est particulièrement élevé.

Selon le président de la CSN, on retrouve dans ces recommandations concernant le régime d'assurance-chômage, la même problématique que dans l'ensemble des recommandations, soit une politique qui met un point final à tout programme visant à aider les régions défavorisées et les personnes à faibles revenus.



AUSSI BIEN
ÊTRE PRÊT-E-S

Le secteur public: on y va!

Passée la rafale de la loi 37, les syndicats du secteur public CSN préparent maintenant la négociation: dernière main aux revendications, discussions sur la possibilité d'un front commun et rodage de la structure d'action et d'information.

La machine du secteur public est grosse, plus personne n'en doute. Comme disait une observatrice aux débats sur la politique salariale lors d'une réunion du comité de coordination des négociations (CCNSP): «Ça ne vire pas sur un dix cennes!». Et c'est tout à fait normal. Le secteur public CSN, c'est plus de 125,000 personnes, des centaines de classifications d'emplois, plus de 600 syndicats, quatre fédérations préoccupées de bien défendre leurs membres et aussi, surtout, l'histoire passée des autres négociations, des beaux jours et des moins beaux.

Ça ne vire pas sur un dix cennes mais petit à petit s'ajoutent les uns aux autres les éléments de revendication, qui seront principalement axés, cette fois-ci, sur l'emploi et les femmes. D'ailleurs l'un ne va pas sans l'autre, les femmes étant majoritaires (67%) parmi les employé-e-s du secteur public. Donc y parler d'emploi, c'est parler des femmes.

Les revendications

L'emploi sera la question prioritaire des négociations de cette année pour la CSN. Les revendications communes aux quatre



Travailleuses des affaires sociales dans un foyer pour vieillards

fédérations du secteur public concernent: **premièrement**, l'impact des changements technologiques dans les milieux de travail ainsi que les besoins de formation face aux transformations de l'emploi; **deuxièmement**, des mesures de réduction volontaire du temps de travail: retraite anticipée, congé à temps partiel et congé sabbatique; **troisièmement**, des revendications concernant les femmes: accès à l'égalité, harcèlement sexuel et droits parentaux. Quant aux salaires, les demandes, si elles ne sont pas finalisées, tiendront compte des facteurs suivants: enrichissement, prévention, indexation, réduction des écarts entre bas et hauts salarié-e-s ainsi que l'élimination des discriminations dont sont victimes 21 types d'emploi, touchant particulièrement les femmes.

Sur ce point des salaires, il faut ajouter qu'un de nos buts poursuivis est de

retrouver la pleine négociabilité de la question salariale, qui nous est niée par la loi 37, du ministre Clair.

Les alliances

Y aura-t-il un cinquième front commun? La CSN négociera-t-elle seule? Et, pourquoi pas, les fédérations du secteur public s'en iront-elles chacune de leur côté?

Voilà la panoplie des possibilités qui nous est offerte. Déjà la CSN a rencontré les autres centrales, CEQ et FTQ, et les trois se sont entendues, à notre demande, pour ne pas maintenir la Coalition. Non seulement une structure de négociation à 19 groupes serait trop complexe, mais nous ne voulons pas négocier une convention collective de concert avec des syndicats indépendants. Si ces derniers veulent de l'expertise des centrales, qu'ils y adhèrent, qu'ils manifestent leur solidarité 12 mois par année.

Quant à la possibilité

d'existence d'un cinquième front commun, les discussions sont engagées et trouveront leur conclusion cet automne. C'est la prochaine étape à franchir.

La machine

Les consultations sont entreprises dans les syndicats sur les sujets de négociation. Des sessions de formation pour les responsables locaux à l'information et à l'action auront lieu à travers le Québec en octobre et novembre (contactez le conseil central pour information). Il est donc important que tous les syndicats se nomment des responsables à l'action et à l'information le plus tôt possible, pour qu'elles ou ils puissent profiter de la formation donnée lors des sessions.

Un automne qui s'annonce bien rempli. Rappelons que les décrets viennent à échéance le 31 décembre prochain.

Une grosse année chez les profs

L'année académique qui vient de commencer pour les enseignants et enseignantes de la FNEEQ s'annonce très chargée sur le plan des renouvellements de conventions collectives. Les 42 cegep affiliés verront les décrets arriver à échéance le 31 décembre tandis que la moitié des vingt syndicats d'écoles et de collèges privés entameront également la négociation d'un nouveau contrat de travail.

Dans les Cégep

L'adoption de la loi 37 qui définit de nouvelles règles du jeu dans le secteur public menace spécifiquement les cegep. Cette loi qui ouvre la porte à la décentralisation des négociations dans les cegep risque d'avoir des effets néfastes sur l'existence même du réseau collégial québécois en ajoutant de nouvelles possibilités pour les collèges d'accentuer leurs particularités respectives. Des programmes, des spécialités, la sollicitation d'une clientèle spécialisée, des programmes de formation directement liés aux besoins des entreprises ont commencé à saper le réseau collégial que le Québec avait bâti sur l'ensemble de son territoire.

C'est pourquoi, les syndicats de la FNEEQ ont opté en Conseil fédéral pour favoriser une négociation centralisée et confier à la fédération les mandats de négocier la convention collective dans sa totalité que ce soit au niveau provincial aussi bien que local, sur la base du projet adopté par l'ensemble des syndicats.

Ainsi, au cours des pro-

chaines semaines, ils solliciteront des mandats de leurs assemblées générales sur cette stratégie de négociation.

Le comité de négociation a déjà déposé une partie du projet de convention collective à la Fédération des cegep et il compte compléter le dépôt de l'ensemble de la convention au cours des prochaines semaines.

D'autres préoccupations pour la session

Outre la négociation, les enseignants et enseignantes de cegep s'impliqueront dans d'autres dossiers pilotés par leur comité-école qui traite les aspects pédagogiques. Parmi ces sujets on retrouve pour la prochaine session des opérations sur le thème de la paix dans le monde et du désarmement. Il y aura également des échanges avec les étudiants et les étudiantes sur la question de l'Apartheid en Afrique du Sud. Ces échanges s'inscrivent dans un concours international sur les jeunes et l'Afrique du Sud.

Collèges et écoles privés

D'autre part, plus de la moitié des syndicats des

collèges et des écoles privés affiliés à la CSN renouvelleront leur convention au cours de l'année académique 85-86. Ces négociations s'amorcent alors que plusieurs institutions voient leur situation financière devenir de plus en plus difficile parce que le nombre d'enseignant-e-s religieux diminue et est remplacé par des laïcs auquel elles doivent payer un plein salaire.

Pour les syndicats qui avaient une clause remorque au chapitre des salaires qui alignait leur rémunération sur celle des enseignants et enseignantes du secteur public, les dispositions de la loi 37 qui décrète les salaires pour deux années sur trois, appellent une nouvelle approche en ce domaine. Les autres sujets importants de négociation sont évidemment la tâche, le perfectionnement, la sécurité d'emploi et les compensations de cessation d'emploi.

On peut également s'attendre à ce que plusieurs syndicats cherchent à mener une négociation regroupée. Une session de formation sur la négociation sera donnée pour les militantes et les militants, les 4 et 5 octobre, au Centre Fernand Jolicœur, à Lanao- raie.

LA LOI 3 DÉBOUTÉE PAR LA COUR SUPÉRIEURE

Une réforme qui reste à faire

«La Constitution canadienne fait aujourd'hui échec à la loi 3. Pour avancer sur une réforme scolaire comme l'entendait la Loi 3, il faudrait amender l'article 93 de la constitution canadienne. Mais pour modifier cet article, il faudrait d'abord que le gouvernement du Québec accepte de signer l'accord constitutionnel. Est-ce qu'on est prêt en tant que peuple à le signer? C'est là que se situe l'enjeu et, c'est aussi de cette façon que Pierre-Elliott Trudeau, alors qu'il était premier ministre du Canada, posait la question»

Une question politique

À la lumière de la décision rendue par le juge André Brossard, il est clair pour le vice-président de la CSN, Christophe Auger, qu'on ne peut dans le contexte actuel toucher aux territoires des villes de Québec ou de Montréal, pas plus que l'on ne peut amorcer une déconfessionnalisation en vertu des droits et privilèges que confère la constitution canadienne aux protestants et aux catholiques.

La décision de la Cour Supérieure a donc pour effet de bloquer le gouvernement du Québec dans sa tentative d'établir de nouvelles commissions scolaires sur une base linguistique plutôt que confessionnelle. Pour le vice-président de la CSN, on vient de manquer un pan important sur le plan d'une réforme du système scolaire au Québec, et il ne voit pas le



jour où on pourra y revenir».

Toutefois, malgré l'inconstitutionnalité de la Loi 3, le gouvernement du Québec pourra toujours donner suite à une partie de la réforme du système scolaire qu'il projetait avec l'intégration des niveaux primaire et secondaire pour les 136 commissions scolaires qui le souhaitent. Celle-ci sera possible non en vertu de la Loi 3 mais des dispositions de l'ancienne Loi sur l'instruction publique. Mais pour le reste, la réforme scolaire envisagée par le gouvernement québécois reste à faire.

Des changements favorables

La Loi 3 contenait des changements et des orientations auxquels nous étions favorables, souligne Christophe Auger. Cependant, pour la CSN, cette réforme demeurerait encore bien timide à certains égards. Entre autres, on déplorait le fait que le projet de loi 3 soit plus une réforme institutionnelle, c'est-à-dire une réforme de structure. On aurait plutôt souhaité que le gouvernement aille plus en avant dans la démocratisation du système scolaire. De la même façon qu'on souhaitait une école publique et commune, ouverte à tous et toutes n'ayant pas de statut confessionnel mais offrant plutôt, selon les besoins de la clientèle scolaire, des services confessionnels (de morale ou de religion).

Quant à l'intégration de l'enseignement primaire et secondaire, la CSN avait donné son accord sur cette question. Elle émettait toutefois des réserves face à l'échéancier et aux modalités mises de l'avant par le gouvernement.

L'intégration scolaire: un problème qui reste entier

Dans le cadre de la Loi 3, la Fédération des employés de services publics (FESP) avait marqué certains points dans la négociation du protocole devant encadrer les transferts de personnels au moment de l'intégration des commissions scolaires. Mais aujourd'hui, la décision de la Cour Supérieure, rendant nulle la Loi 3, a aussi pour effet d'annuler le protocole négocié par la FESP en vertu de la Loi 3. L'intégration des commissions scolaires régionales et locales pour les commissions scolaires qui le désirent devant se faire en vertu de la loi sur l'instruction publique, le problème des transferts de personnels reste entier.

Comme le souligne la présidente de la FESP, Mme Céline Lamontagne, la Loi 3 avait le mérite d'encadrer minimalement l'intégration des commissions scolaires. Elle offrait aussi certaines garanties de négociation provinciale des protocoles de transferts de personnel. La Loi sur l'instruction publique est muette à ce sujet.

Le danger de procéder selon la Loi sur l'instruction publique c'est de négocier cas par cas chacun des transferts de personnel, sans aucun encadrement. Ce qui risquerait de créer des situations différentes d'un territoire à l'autre et, de l'avis de Mme Lamontagne, pourrait créer des disparités et des inéquités. À cet effet, la CSN est déjà en train de compléter une enquête là où des intégrations doivent se faire. Une analyse juridique sur la façon de procéder dans le cadre de la Loi sur l'instruction publique devrait suivre sous peu.



Pas de «tétage» ça prend l'affichage

Rien de mieux pour mettre fin à une rumeur que de la couper à la source. Les employé-e-s de soutien du CEGEP du Vieux-Montréal ont eu l'occasion dès la rentrée des étudiants au mois d'août de le vérifier. La rumeur qui circulait à l'effet que la direction procède à un léger remaniement de personnel par mutation plutôt que par affichage n'a pas eu l'occasion de s'étendre longuement.

Et pour cause. Au CEGEP du Vieux-Montréal, les employé-e-s de soutien ont toujours refusé qu'on procède par mutation lorsqu'il s'agissait d'octroyer des postes. La raison est fort simple. On ne sait jamais dans de telles occasions quels sont les critères qui guident la sélection des personnes ainsi mutées.

«Pas de «tétage» ça prend l'affichage», c'est ce qu'elles et ils ont maintenu au cours d'une longue pause café alors que l'exécutif syndical recontraît la direction à ce sujet. Après trois rencontres avec le syndicat, la direction du Cegep du Vieux-Montréal convenait que l'affichage et le respect de l'ancienneté étaient les critères à observer au moment d'octroyer un ou des postes.

La rumeur n'aura pas été longue et les employé-e-s de soutien du CEGEP du Vieux-Montréal ont aussi montré que c'est tous ensemble qu'ils sont le plus en mesure de régler les problèmes.

L'enquête à Rivière-des-Prairies

Après avoir fait couler beaucoup d'encre, l'enquête sur la situation à l'hôpital psychiatrique Rivière-des-Prairies est maintenant arrêtée. Dirigée par un criminaliste, M. Shadley, cette enquête avait pour but, dans un premier temps, de faire la lumière sur l'existence de prétendus réseaux de drogue et de prostitution à l'intérieur de cet établissement. Les premières conclusions confirment qu'il n'existe pas de tels phénomènes dans cet hôpital.

Toutefois, l'enquête a jeté beaucoup de discrédit sur le travail dans cet hôpital et les deux syndicats (250 éducatrices-éducateurs et employé-e-s de bureau) affiliés à la FAS, jugent qu'elle doit se poursuivre. Il y a trop d'interrogations qui ont été soulevées dans la population quant au traitement fait aux patient-e-s de cet hôpital pour s'arrêter là. Les médecins spécialistes pour leur part s'y opposent, sous prétexte que l'enquêteur n'a pas le mandat d'étudier les pratiques médicales.

Les dessous de cette enquête

L'élément déclencheur de l'enquête, commandée par le ministère de la santé et des services sociaux, est la bataille qui se mène dans cette institution entre partisans de la «ré-insertion sociale» des handicapé-e-s mentaux et ceux qui s'y opposent. Aux yeux de la Fédération des Affaires sociales de la CSN, la question de la «ré-insertion sociale» comporte trop d'enjeux pour se faire dans le cadre limité et baigné de sensationnalisme de la Commission Shadley.

La FAS a déjà pris une position claire là-dessus: la ré-insertion sociale peut être une bonne chose pour une catégorie de patient-e-s aptes à quitter l'institution, mais à la seule condition que des ressources soient mises à leur disposition pour aider à leur intégration dans la société.

La poursuite de l'enquête

Pour la FAS et les deux syndicats qu'elle représente, si l'enquête se poursuit, **elle ne pourra être menée à la manière d'une enquête policière**, comme ça été le cas jusqu'à maintenant. Pour être crédible, le commissaire Shadley doit s'adjoindre des personnes compétentes, issues du milieu. Car enquêter sur cet hôpital implique de revoir de près plusieurs questions: l'organisation du travail, les rôles des divers intervenants, le rapport entre l'aspect médical et la ré-éducation, les méthodes de contention...

Jusqu'ici l'emphase a été mis sur des scandales, sans tenir compte du contexte de la psychiatrie au Québec. Pour vraiment faire la lumière sur ce qui se passe à Rivière-des-Prairies, l'enquête doit se pencher sur les faibles ratios de personnel, le non-remplacement du personnel en congé, la mobilité, autant de facteurs qui sont loin de favoriser des relations soutenues entre le personnel et les patients. Et cela, c'est un aspect fondamental du travail en psychiatrie.

La Commission Shadley doit viser à apporter des remèdes pour l'amélioration et l'humanisation des soins dans cet hôpital. Sans quoi, elle n'aura réussi qu'à soulever des inquiétudes dans la population.

HÔPITAL NOTRE-DAME

«Il va falloir être vigilant-e-s»

«Nous avons réussi à trouver un règlement concernant les emplois, mais pour ce qui est de la bataille pour sauver les services de santé qui sont donnés à l'hôpital Notre-Dame, c'est loin d'être terminé. Il va falloir être plus vigilant-e-s que jamais, surtout que la conclusion apportée par le ministère des Affaires sociales et le conseil d'administration de l'Hôpital Notre-Dame dans le dossier des coupures laisse plusieurs questions de fond sans réponse».

C'est ce qu'a déclaré la porte-parole du syndicat des travailleurs-euses de l'Hôpital Notre-Dame, Claudette Carbonneau, à la suite de l'assemblée syndicale qui entérinait l'entente de principe intervenue entre les représentants syndicaux, le MAS et le conseil d'administration de l'hôpital sur la question des coupures de personnel.

Ce règlement, particulièrement une entente concernant les pré-retraites, permet en sorte de

sauver les emplois, mais il s'en suivra tout de même une perte de postes et de services dans l'institution.

L'action syndicale des derniers mois a porté fruit parce qu'elle a permis de sensibiliser l'opinion publique sur les effets des coupures, et surtout qu'elle a fait en sorte que les coupures ont finalement été moindres que prévu. C'est ainsi qu'on a sauvé les départements d'obstétrique, de chirurgie d'un jour, de psychiatrie infantile et 48 lits pour chroniques qui étaient menacés de fermeture. Cependant, le secteur psychiatrie perd le centre d'accueil et le centre de jour pour la réhabilitation et quelques postes disparaissent dans certains secteurs de même que le centre maternel ainsi qu'un département de soins aigus qui risque d'engorger à nouveau l'urgence. «La bataille a été longue et difficile et nous devons constater aujourd'hui à quel point les seuls rapports annuels et les assemblées annuelles prévues à la loi des hôpi-



taux ne répondent pas aux exigences de transparence auxquelles on est en droit de s'attendre quand il s'agit de la gestion et des orientations du réseau public de santé. Dans ce dossier on nous a caché, et on nous cache encore certains documents qui permettraient de connaître la vérité derrière la question des coupures à l'hôpital Notre-Dame».

«Qu'est-ce qui est à l'origine des déficits de l'hôpital Notre-Dame? Les choix de développement retenus par l'hôpital ont-ils quelque chose à voir avec les coupures? Selon quels critères sont fixés les budgets des différents centres hospitaliers? Notre-Dame reçoit-il moins de budget que d'autres hôpitaux pour les services qu'il rend? Enfin, quelle place occupent la subvention de \$5 millions accordée au centre de recherche et les sommes allouées à la réfection des édifices, à l'achat de nouveaux appareils médicaux dans la

conclusion du dossier à l'hôpital Notre-Dame?»

Sans des réponses complètes à ces questions, il est impossible de rechercher de réelles garanties pour l'avenir. Les gouvernements ont peut-être mis sur pied des commissions d'accès à l'information, mais ont également trouvé les moyens de continuer à cacher au public, à travers les dédales de l'administration, les véritables raisons qui motivent leurs prises de décision concernant la santé publique.

«Nous allons continuer à intervenir sur les choix politiques et administratifs qui sont ou seront faits à l'hôpital Notre-Dame. Nous refusons d'être confinés à des documents qui empêchent d'exercer un contrôle démocratique sur nos institutions de santé. Ce qu'on veut c'est que les décisions qui sont prises soient transparentes. Ça veut dire que les luttes pour le maintien des services publics de santé doivent aussi être une lutte pour l'accès à l'information».

LANAUDIÈRE

Regroupement dans les autobus scolaires

Plus de 250 travailleuses et travailleurs syndiqués des autobus scolaires de la région de Lanaudière se sont regroupés en vue d'amener leur employeur respectif à une seule et même table de négociation. Qu'elles ou qu'ils soient de Terrebonne, Rawdon, Joliette ou Ville des Laurentides (Saint-Lin), elles et ils partagent tous le même objectif: un front commun pour l'amélioration de leurs conditions de travail et les mêmes conditions de travail pour tous.

Ces travailleuses et ces travailleurs provenant de 4 syndicats différents parlaient depuis un bon moment déjà de se regrouper sur la base d'un front commun. Toutefois, c'est le lock-out qui est survenu chez Autobus Gaudreault en décembre 84 qui a donné le véritable coup de barre au Front commun appelé le Regroupement des employés syndiqués des autobus scolaires de Lanaudière (RESAS). C'est là comme l'exprime Bernard Prud'homme, président du RESAS «qu'on a senti le besoin urgent de s'unir aux autres syndicats pour négocier.»

En février et mars 85 ont commencé les rencontres et les échanges entre les syndicats. En juin dernier, les assemblées générales de chacun des syndicats votaient le regroupement. On convenait alors que les salaires et les questions monétaires seraient les objets de la négociation regroupée sur le plan régional, tandis que les matières normatives demeuraient des négociations locales avec chacun des transporteurs.

Pour les patrons: pas question

Bien entendu, l'idée d'un front commun n'a rien eu de réjouissant pour les employeurs. Tour à tour, ils ont refusé l'invitation qui leur était faite de négocier à une même table. Les raisons ou «les excuses» étaient en tous points semblables, seule l'entête de lettre différait d'une compagnie à l'autre:

- la structure opérationnelle des compagnies variant, il sera difficile de s'entendre sur le partage de la masse salariale
- le syndicat d'une compagnie pourrait refuser de signer une entente par solidarité pour les autres
- les commissions scolaires ou le gouvernement ne seraient pas portés à injecter des sommes additionnelles au transport scolaire
- en cas de conflit, les commissions scolaires pourraient décider d'aller en appel d'offre
- une compagnie pourrait décider de régler avant les autres et forcer ainsi les autres à faire le même règlement.

De fausses raisons

La négociation regroupée déplaît aux quatre (4) transporteurs scolaires concernés, ça ne fait pas de doute. La force de frappe de ces 250 et plus travailleuses et travailleurs dérange et apporte une toute autre dimension à leur capacité de négocier leurs demandes.

Aussi, au-delà des raisons invoquées par leurs employeurs respectifs, elles et ils savent finalement que c'est leur solidarité qui gêne le plus leurs employeurs.





On vote le 10 chez Perlmutter

Après plusieurs heures de négociations intensives, le propriétaire des six compagnies qui forment le groupe d'ambulances Perlmutter a finalement accepté de retirer le bref d'évocation qu'il avait déposé en Cour supérieure et s'est engagé à ne plus mettre d'obstacles juridiques à la tenue d'un vote d'allégeance syndicale chez ses 175 employé-e-s.

Cette entente intervenue entre les représentants du ministère des Affaires sociales, du RETAQ-CSN, d'Urgence Santé et du groupe Perlmutter a mis fin à une grève de cinq jours de ce groupe d'ambulanciers de la région de Montréal.

Rappelons que les 175 techniciens ambulanciers, excédés par des délais juridiques depuis deux ans, ont accepté de retourner au travail suite à l'engagement

public du ministre Chevrete de prendre les mesures nécessaires pour régler le problème dans les plus brefs délais.

L'entente conclue fait à nouveau la démonstration qu'une véritable négociation, impliquant toutes les parties intéressées, demeure la seule façon de régler des problèmes de relations de travail, a déclaré le président de la CSN Gérard Larose, à la suite de l'accord intervenu entre les parties.

Il a par ailleurs fortement déploré qu'il ait fallu cinq jours de grève pour forcer une solution à un problème qui est clairement posé depuis près de deux ans. Ces travailleurs pourront enfin exercer leur droit de voter pour un syndicat de leur choix. Le vote se tiendra le 10 octobre prochain.

RAPPORT MAROIS

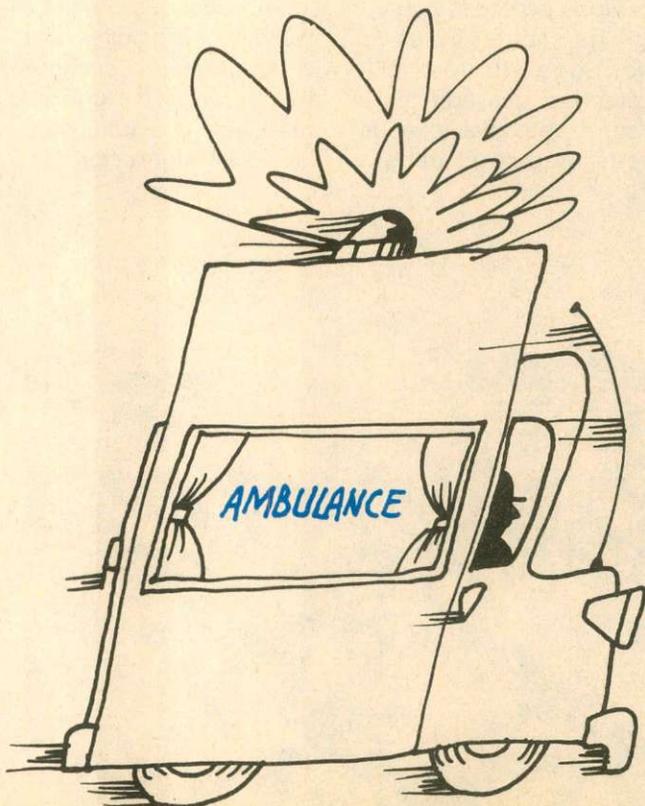
Le ministre se fait attendre

Dans le but d'assainir le climat de travail et de mettre fin définitivement aux moyens de pression exercés dans le secteur ambulancier du Montréal métropolitain, le président de la CSN, Gérard Larose, le ministre des Affaires sociales, Guy Chevrete, et un représentant des propriétaires ambulanciers avaient convenu de la formation d'un tribunal d'arbitrage dont un des mandats était de formuler des propositions au ministre des Affaires sociales et aux parties impliquées, relativement à tous les problèmes connexes à l'appariement, à la rémunération globale, aux exigences de formation, aux avantages sociaux, etc.

Cette entente, signée le 26 décembre 1984, si elle n'a pas complètement assaini le climat de travail, a mis fin aux moyens de pressions, en attendant le rapport de Pierre Marois, président du tribunal d'arbitrage.

M. Marois a maintenant déposé ses recommandations, et les membres du RETAQ-CSN en ont pris connaissance et c'est à l'unanimité qu'ils ont voté en faveur de ces recommandations.

Certaines de ces recommandations, et notamment ce qui touche la rémunération, ne peuvent cependant être mises en application sans l'assentiment du ministre des Affaires sociales, Guy Chevrete. Le RETAQ-CSN a fait des pressions pour que la mise en application des recommandations se fasse le plus tôt possible. Mais le ministre se fait attendre... à suivre.



Carlos Nunez en visite chez nous

Plus de 500 personnes provenant des milieux syndicaux, populaires et chrétiens ont participé, le 10 septembre dernier à la Polyalente Dupuis, à une assemblée publique à laquelle le président de l'assemblée nationale du Nicaragua Carlos Nunez a réaffirmé les grands objectifs poursuivis par le Front san-

diste de libération nationale.

Ces grands objectifs visent à soutenir l'initiative de paix du groupe de Contadora; continuer la reconstruction du pays par l'établissement d'une économie mixte, du pluralisme politique et d'un non-alignement en matière de politique étrangère; vaincre l'agression des contras (ex-somosistes) soutenus par l'administration Reagan, qui vise à renverser l'actuel gouvernement démocratique élu du Nicara-

gua; élaborer une nouvelle constitution à partir d'une vaste consultation populaire.

Des outils de paix

Ceux et celles qui sont intéressés à aider le peuple du Nicaragua dans sa lutte pour la survivance, peuvent participer au projet «Des outils de paix». Il s'agit d'un bateau qui part une fois par année pour le Nicaragua, chargé d'outils pour éduquer, soigner, reconstruire. Pour toute information, vous pouvez communiquer avec la Coalition d'aide au



Nicaragua, 3738 rue Saint-Dominique, Montréal, P.Q. H2X 2X9. Téléphone: 514-288-3412.

CANADA-AFRIQUE DU SUD

Des relations compromettantes

La campagne internationale de «désinvestissement» de l'Afrique du Sud bat son plein. Le mouvement anti-apartheid dans les différents pays redouble d'efforts pour faire pression sur leur gouvernement respectif afin qu'ils cessent d'être les «pimps» du régime de l'apartheid.

Gains de la campagne de «désinvestissement»

Plusieurs pays occidentaux adoptent des sanctions économiques pour isoler le gouvernement sud-africain et le forcer à mettre fin à l'apartheid. Le Canada, la France, les États-Unis, les neuf états de la Communauté Européenne, commencent enfin à bouger.

Sous l'initiative du Massachusetts, cinq états américains ont récemment adopté des résolutions obligeant ces états à retirer les fonds publics des compagnies américaines qui collaborent avec l'Afrique du Sud. Jusqu'à maintenant, grâce à cette campagne, près de 1.5 milliard de capitaux américains ont été retirés de l'Afrique du Sud.

À court terme, l'Afrique du Sud doit remettre une bonne partie de sa dette extérieure qui dépasse vingt deux milliards de dollars US. Le rand, monnaie sud-africaine, suit le cours des incertitudes tandis que dans les milieux financiers, on remarque un fléchissement de la vente des kruggerands, ces petites pièces d'or qui à elles seules rapportaient en 1983 plus deux milliards. La Grande-Bretagne (12.5 milliards), les États-Unis (5 milliards), la France (1.6 milliard), et d'autres pays ont quarante cinq milliards d'investis en Afrique du Sud. Le Canada et le Québec ne sont pas exempts de cette participation au régime sud-africain.

Affaires d'or en Afrique du Sud

Les compagnies et les banques canadiennes ont pour 480 millions de dollars d'investissements en Afrique du Sud. De son côté, la République sud-africaine, le plus gros fournisseur africain au Canada, importait pour plus de

216 millions de biens en 1983. D'ailleurs, plusieurs produits sud-africains comme les pommes Granny-Smith et les oranges Outspan garnissent les étalages des grandes chaînes de magasins.

Tout près de nous, la compagnie Alcan détient 24% des actions de la compagnie sud-africaine Hulets Aluminium. À titre de l'un des plus gros fabricant d'aluminium, Hulets vend des produits métalliques, entre autres utilisés par l'armée sud-africaine.

Quant au Québec, Fer et Titane, cette compagnie québécoise (filiale de Kennecott Copper USA) a investi 70 millions dans la compagnie Richard's Bay Minerals. Massey-Ferguson s'implique financièrement dans la compagnie Fedrtech, elle aussi en Afrique du Sud. Noranda, Dominion Textile (1 million) et Seegram sont aussi très présentes au pays de l'apartheid.



Essoufflement de l'apartheid...

La lutte anti-apartheid gagne du terrain. Des groupes de jeunes, associations étudiantes, groupes de femmes, religieux, syndicats d'ici, voient de plus en plus la nécessité de soutenir les Sud-Africain-e-s dans leur lutte contre l'apartheid. Plusieurs initiatives de toutes sortes germent: Le Comité pour l'Afrique du Sud libre, une coalition montréalaise qui regroupe une quarantaine de groupes, a organisé, depuis avril dernier, toute une série d'activités, notamment une vigile hebdomadaire les jeudis devant le Consulat sud-africain.

Un réseau de solidarité avec l'Afrique du Sud se crée petit à petit au Québec. Il est important que notre travail aille de pair avec l'intensification de la lutte des Sud-Africains et Africaines.

SEMAINE NATIONALE CSN SUR LA SANTÉ-SÉCURITÉ

Priorité: Agir sur nos lieux de travail

Conformément au mandat qui lui a été confié à son dernier Congrès régulier, la CSN tiendra une *Semaine de sensibilisation à la santé sécurité au travail* à travers ses 1,600 syndicats affiliés.

Cet événement se déroulera du 21 au 26 octobre 1985, donc en même temps que la semaine à laquelle la CSST a convié tous les organismes du Québec intéressés par la question.

Un casque protecteur ne suffit pas

«En même temps ne signifie toutefois pas que la CSN épouse l'approche de la CSST et des employeurs en matière de correctifs à apporter aux problèmes de santé et de sécurité au travail, précise le vice-président responsable Christophe Auger.

«Pour la CSN, par exemple, il ne suffit pas de fournir un casque protecteur à chaque travailleur pour se protéger des objets—ne serait-ce que d'une seule poignée de clous—qui peuvent leur tomber sur la tête, comme le suggère l'affiche officielle de la CSST. Les efforts (recherches, investissements, amélioration des conditions physiques et matérielles sur les lieux de travail, etc) doivent plutôt porter, quant à nous, sur les moyens de faire en sorte que RIEN ne tombe sur la tête des employé-e-s, même pas une poignée de clous!»

Des instruments

Cette préoccupation

centrale—l'élimination des dangers à la source—sera mise en valeur par les instruments de sensibilisation qui seront mis à la disposition des syndicats à l'occasion de cette Semaine CSN: affiche, bande dessinée, vidéos, autocollants servant à pointer, sur les lieux de travail, la source d'un problème, etc. Également à l'étude: un journal financé par les fédérations et axé sur les réalisations des syndicats en ce sens

Enfin, la CSN éditera à cette occasion un instrument d'information fort attendu par plusieurs: des cartes plastifiées, «format de poche», expliquant les droits et les recours des travailleurs et travailleuses en cas d'accident de travail, de retrait préventif et d'exercice du droit de refus.

(Pour obtenir ces instruments et pour connaître le programme de votre région pendant la Semaine CSN sur la santé-sécurité au travail, s.v.p. contactez votre Conseil central).

Un objectif

L'objectif numéro un de la CSN et de son Comité confédéral de santé-sécurité pendant cette Semaine CSN est simple: que le plus grand nombre possible de syndicats pose au moins UN geste, aussi minime soit-il, sur les lieux de travail mêmes, pour sensibiliser leurs membres aux problèmes de santé-sécurité qu'ils vivent.

Un geste en entraînant souvent un autre, il n'est pas impossible que quelques dizaines de problèmes aient été «réglés à la source» d'ici quelque temps, suite à cette Semaine CSN, par nos syndicats... Et que cela contribue à en régler quelques dizaines d'autres par la suite..., et quelques centaines d'autres ensuite..., et...



L'après loi 42

Malgré une forte opposition, le gouvernement du Québec a adopté sa loi sur les accidents et maladies du travail. En vigueur depuis le 19 août 1985, elle change la base du régime de compensation des accidents de travail: une foule d'amendements ont été faits au projet initial de sorte qu'il nous faut maintenant envisager information et formation de tous les syndicats sur la nouvelle législation.

Cependant, l'ancienne loi demeure toujours en vigueur avec sa formule de rentes à vie et ses recours au bureau de révision et à la Commission des affaires sociales pour toutes les réclamations déposées avant le 19 août 1985. Elle demeure en vigueur également pour tout accident survenu avant le 19 août même si une réclamation est faite après. Quant aux maladies du travail, il faut que la réclamation ait été faite avant le 19 août 1985.

Toute rechute, récurrence ou aggravation qui survient après le 19 août pour un accident ou une maladie d'avant le 19 août, est toutefois couverte par la nouvelle loi.

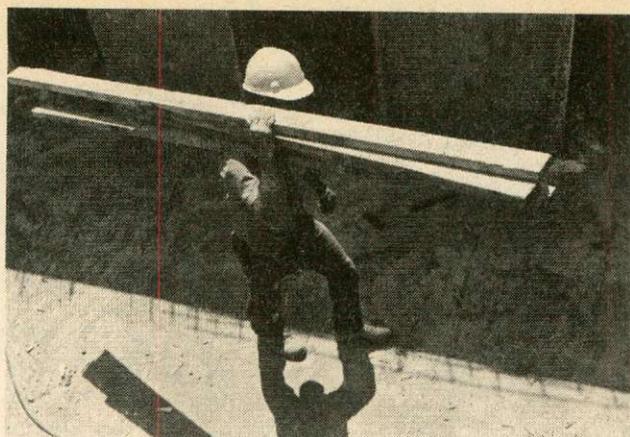
Celle-ci amène des changements majeurs quant à la procédure. Ainsi, pour recevoir une indemnité de remplacement de revenu, la victime d'accident doit faire une réclamation auprès de la CSST

pour des blessures ou maladies qui durent plus de 14 jours.

La CSN continuera à défendre les grandes revendications en matière d'accident de travail: pleine garantie d'emploi et de salaire, respect du diagnostic du médecin traitant, maintien de la rente à vie et de la Commission des affaires sociales. Pour l'instant il faut mettre en branle toutes les énergies pour que l'interprétation de la loi soit la plus favorable aux victimes d'accidents du travail. La lutte se poursuit pour que les barèmes de dommages corporels soient le plus équitable possible.

Un comité de travail prépare des instruments pour que les syndicats, les fédérations et les conseils centraux puissent avoir les outils nécessaires pour une défense efficace des accidenté-e-s du travail: avis d'accident, un bulletin d'information, un guide d'utilisation et d'explication pour ceux qui défendent les travailleurs accidentés. Par ailleurs, des clauses-types seront préparées pour servir à la négociation collective: médecin traitant, compensation entière, modalités de droit de retour...

La bataille se continue pour que l'application soit la plus large possible et pour mettre de l'avant nos grandes revendications.



Des milliers de manœuvres risquent de perdre leurs emplois

Les travailleurs membres de la CSN-Construction, réunis en assemblées à la grandeur du Québec, exigent de la ministre de l'Emploi du Québec, Pauline Marois, qu'elle retire sa décision d'accorder les travaux de manutention, exécutés jusqu'ici par les manœuvres, à quelque 14 métiers, dont ceux d'électricien et de menuisier.

Cette décision a pour effet direct de supprimer les emplois de milliers de manœuvres de l'industrie de la construction pour les remplacer par des apprentis.

Pour la CSN-Construction, cette décision déséquilibre les relations de travail de l'industrie de la construction tout en introduisant de nouveaux sujets de discorde sur les chantiers et en forçant au chômage plusieurs milliers de vrais travailleurs de l'industrie.

En accordant la manutention pour fins « d'installation immédiate et définitive » aux corps de métier, la ministre Marois crée artificiellement des emplois par le remplacement des manœuvres par des apprentis.

De nombreux manœuvres se retrouveront sans emploi parce que leur employeur aura embauché à leur place un apprenti, comme ce fut le cas un lundi matin sur un chantier important de la ville de Sherbrooke. N'eut été des pressions exercées par la CSN-Construction, ces manœuvres perdaient à jamais leur chance de travailler dans l'industrie.

La pression de ces nouveaux apprentis, en surnombre, s'exercera de plus en plus forte, car ce n'est pas l'ouverture des bassins de métier qui va augmenter nécessairement le nombre d'heures travaillées dans l'industrie. Et elle s'exercera sur les hommes de métier qui, comme les manœuvres, devront éventuellement céder leur place, à leur tour.

Ce que la décision de la ministre suppose, c'est la baisse des ratios compagnons-apprentis, une demande patronale de plusieurs années, qui aura comme conséquence d'augmenter la présence d'apprentis au détriment des travailleurs de métier plus âgés.

Personne ne sortira indemne, ni manœuvre, ni homme de métier, de cette décision qui bouleverse l'industrie. Des milliers de travailleurs sont menacés de tout perdre et les prochaines négociations seront lourdement hypothéquées par ce cadeau direct aux employeurs.

CSN
CONSTRUCTION

plus qu'un vote!

Pour se donner un meilleur rapport de force pour faire respecter leurs droits face aux employeurs et au gouvernement dans les prochaines négociations, les travailleurs de la construction s'apprêtent, au cours du mois de novembre à voter pour la centrale syndicale qui les représentera lors de ces négociations.

À la CSN-Construction, cette campagne 85 d'allégeance revêt un caractère particulier. Les batailles qu'ont menées les travailleurs membres de la CSN-Construction depuis deux ans réclament désormais des actions concrètes. Pour cela, il faut augmenter la présence CSN dans l'industrie de la construction.

En l'absence d'une clause d'ancienneté, les travailleurs de la construction sont soumis à un arbitraire patronal qui, sous le couvert de la crise économique, a défié et bafoué les conditions de travail du décret de l'industrie.

Il y eut plus de 9,000 accidents de travail en 1984. Qui ne se rappelle pas de la tragédie du pont de la rivière Ste-Marguerite à Sept-Iles, où l'inconscience des employeurs est l'une des causes profondes de l'effondrement et de la mort de six travailleurs de la construction?

Dans le même temps, l'Office de la Construction du Québec a transféré, sans consulter les travailleurs, plus de 7 millions de dollars de leur fonds de pension pour le verser dans le régime d'assurances déficitaire. Parce que le ministre du Travail avait oublié d'exiger des employeurs, lors du dernier renouvellement du Décret de l'industrie, d'augmenter leurs cotisations.

C'est dans un tel contexte que les travailleurs de la construction sont appelés à voter, cet automne, pour l'organisation syndicale de leur choix. À la CSN-Construction, on croit que les revendications des membres de la CSN pour faire face aux difficultés des travailleurs dans leur industrie sont des solutions essentielles et urgentes. Devenir membre de la CSN-Construction doit signifier une volonté de porter ces revendications afin de changer le climat de plus en plus étouffant des relations de travail dans la construction.

Voter pour la CSN-Construction, c'est agir pour que ça change. C'est vouloir le changement.

Voter CSN-Construction, c'est plus qu'un vote. C'est voter pour de vraies négociations.

La paix, au cœur des préoccupations des femmes

Nairobi n'a rien eu de comparable avec les conférences des femmes qui ont eu lieu à Mexico en 1975 ou à Copenhague en 1980. Forum 85 à Nairobi a été un événement unique.

«Ce qui m'a frappée davantage, c'est la présence à 75% environ de femmes du tiers-monde. On était habitué dans les conférences précédentes à aborder la question des femmes avec «la lunette occidentale», avec des valeurs européennes ou américaines, avec notre culture. Nairobi, c'était la chance de regarder la question des femmes vue par les femmes du tiers-monde, avec leur vécu, leurs problèmes quotidiens de survie, de manque d'eau, d'aliments, d'habitation, la surexploitation du travail des femmes du tiers-monde par les multinationales et surtout, la guerre. C'était le plus grand rassemblement des femmes de l'humanité», affirme Monique Simard, première vice-présidente de la CSN.

Au mois de juillet, en marge de la Conférence officielle des Nations-Unies marquant la fin de la Décennie des femmes, Nairobi, la capitale du Kenya, sur le continent Africain, recevait Forum 85, une confé-

rence parallèle des représentantes et représentants d'organisations non-gouvernementales (ONG).

Pour Monique Simard, déléguée de la CSN à ces deux conférences, l'ambiance chaleureuse qui régnait à la conférence parallèle était, «extraordinaire». «Tout s'est déroulé dans le plus grand respect des différences, avec une grande ouverture d'esprit des participantes, dans la tolérance. Tolérance qui n'a pas empêché les débats de se faire même s'ils étaient souvent très difficiles et émouvants.»

La paix, la recherche de la paix a en effet dominé la conférence des ONG.

C'est à travers les guerres que des millions de femmes continuent quand même leur lutte pour la survie et la paix. En 1980, l'Organisation des Nations Unies traçait le portrait suivant de la situation des femmes:

Les femmes représentent 50% de la population adulte mondiale et un tiers de la main d'œuvre officielle, mais elles accomplissent en fait près des deux tiers de l'ensemble des heures de travail, ne reçoivent qu'un dixième du revenu mondial, possèdent

moins d'un pour cent du patrimoine immobilier mondial.

C'est comme si la boucle s'était bouclée. Nous avons pu constater comment la division internationale du travail des multinationales s'effectue présentement et comment, finalement, les conditions de travail se détériorent un peu partout dans le monde», explique Monique Simard.

«Au Québec, depuis 20 ans, on a vu comment les industries du vêtement se sont déplacées vers les pays asiatiques parce que la main d'œuvre coûtait moins cher. Mais aujourd'hui, les multinationales reviennent dans les pays occidentaux à cause d'un certain nombre de facteurs dont le taux de chômage élevé et une main d'œuvre composée principalement de femmes immigrantes, bon marché, prêtes à travailler au même salaire que les femmes de leur pays d'origine. En d'autres mots, payer à une Pakistanaise à Londres le même salaire qu'une Pakistanaise au Pakistan. De même que les Japonaises nous ont expliqué ce que voulait dire «le fameux miracle japonais» aux dépens des femmes japonaises que l'on exploite au maximum!»

«À la Conférence des Nations-Unies, il y a eu beaucoup de difficultés à s'entendre sur les sujets à discuter et sur la procédure. Ainsi les États-Unis d'une part, voulait aborder des sujets qui ne concernaient que les femmes, comme l'égalité ou la contraception et non pas des sujets «politiques» comme la paix et, d'autre part, proposait la règle de l'unanimité pour adopter des positions.»

«La proposition des États-Unis appuyée par d'autres pays voulait que toutes les propositions soient adoptées par consensus. Mais la règle du consensus fausse les règles démocratiques en niant les conflits existants et fait en sorte d'éviter de régler les problèmes ou d'avoir à porter la responsabilité politique de certaines décisions. C'est ce qui s'est passé chez nous. À Décision 85, à Québec, au mois de mai dernier, il n'y a pas eu de consensus sur aucune des questions importantes. Nous n'étions pas d'accord avec ce fonctionnement parce qu'il n'aboutit à rien. La Conférence des Nations-Unies nous en a fait la preuve!»

FATA PART!

Depuis sa création en 1983, la Fondation pour l'aide aux travailleuses et aux travailleurs accidenté-e-s (FATA) a dépensé quelque \$750,000.00, sans compter le travail de nombreux bénévoles, pour étudier plus de 2,500 dossiers d'accidenté-e-s et de malades de l'organisation du travail et également pour assister plus de 1,000 personnes parmi ces victimes à la Commission de santé-sécurité au travail (CSST) ou à la Commission des affaires sociales (CAS).

Pourtant, plus de deux ans après sa mise sur pied la FATA affiche un déficit de \$88,165.00. La FATA est désireuse de continuer son boulot auprès des accidenté-e-s et des malades de l'organisation

du travail, d'autant plus que l'adoption de la loi 42 ne facilitera pas la tâche. Voilà pourquoi aujourd'hui la FATA lance un appel aux militant-e-s et aux organismes «qui désirent mettre en commun des efforts et des ressources» pour les victimes de l'organisation du travail.

Les individus et les organismes désireux de devenir membre peuvent le faire en versant respectivement la somme de \$25.00 ou de \$100. à la FATA (ou \$200. pour les organismes de plus de 100 membres). Les individus et les organismes peuvent également faire des dons. FATA: 6839 A, rue Drolet Montréal (Québec)-H2S-2T1 tél.: 514-271-0901.

SAUVONS VICKERS: SAUVONS NOS EMPLOIS!

«Quand un gouvernement signe une entente de l'ordre de près de 4 milliards de dollars avec des multinationales, il va de soi que les ententes doivent être respectées. La compagnie Versatile Vickers, selon le contrat signé avec le gouvernement canadien, doit effectuer à son chantier de Montréal la construction d'une partie des six frégates de la marine canadienne.

«Or, après la signature du contrat, Vickers a fait l'achat du chantier maritime de Lauzon, près de Québec, et a décidé de transférer à Lauzon le contrat concernant les frégates.

«L'entente initiale doit être respectée, c'est une question de justice. Surtout que dans la région est de Montréal, et plus particulièrement dans le comté Hochelaga-Maisonneuve, le taux de chômage est nettement au-dessus de la moyenne.»

C'est ce qu'a soutenu le président du Syndicat des travailleurs de Vickers de Montréal, Jean-Guy Beaubien, au cours d'une conférence de presse qui suivait une assemblée syndicale tenue le 14 septembre au cours de laquelle des travailleurs de Vickers-Montréal ont mandaté l'exécutif syndical à prendre tous les moyens de pression nécessaires pour garder le contrat des frégates à Montréal.

Les deux députés représentant le comté Hochelaga-Maisonneuve, — Édouard Desrosiers, conservateur, Ottawa et



Louise Harel, péquiste, Québec — ont été présents durant une partie de cette rencontre.

Selon le député conservateur fédéral Desrosiers, l'ensemble des 57 députés conservateurs du Québec est d'accord que le contrat des frégates demeure à Montréal. «Les frégates, on va les garder à Montréal, a-t-il déclaré, les députés on va se battre à mort pour ça. D'ici 15 jours maximum il va y avoir une rencontre avec le ministre fédéral de l'approvisionnement et des services, et on va le faire sortir le contrat.»

Dans une lettre adressée au syndicat de Vickers par l'ancien ministre et député d'Hochelaga-Maisonneuve, Serge Joyal, ce dernier précise qu'il était dans l'esprit du gouvernement fédéral libéral de l'époque que le contrat des frégates, octroyé à Vickers, devait être exécuté à Montréal.

«Cette affaire concerne tous et chacun, a déclaré le président du syndicat de Vickers, car si aujourd'hui c'est notre tour demain ce sera au tour de qui? On ne peut laisser des multinationales faire n'importe quoi sans tenir compte des engagements pris».

FAS

420 nouveaux membres

Le ministère du travail vient d'émettre des certificats d'accréditation officiels aux noms de trois groupes de travailleurs et travailleuses des affaires sociales qui, à la faveur de la période légale de changement d'allégeance syndicale en avril dernier, ont majoritairement choisi d'adhérer à un syndicat autonome affilié à la CSN plutôt que de demeurer au sein du local 298 de l'Union des employés de service (FTQ).

Il s'agit des 250 employé-e-s de la Résidence Dorchester, un centre

d'accueil pour personnes âgées et patients psychiatriques, des 150 du Centre d'accueil Auclair, également pour personnes âgées, et des vingt employé-e-s du service d'alimentation de l'Institut de cardiologie de Montréal.

De plus, les 75 travailleuses et travailleurs du Centre d'accueil Nazaire-Piché, qui ont également quitté le local 298 au printemps dernier, s'attendent à recevoir leur nouveau certificat d'accréditation CSN dans les jours prochains, les auditions devant le commissaire du travail à cet effet étant terminées.

BEAUCE

Règlement chez Turcotte et Turmel

Les quelque 250 travailleurs de Turcotte et Turmel, un abattoir de porcs de Vallée Jonction, une division de la Coopérative fédérée de Québec, viennent de signer une première convention collective CSN, après un conflit qui a duré tout l'été.

Mis en lock-out le 27 mai dernier, les travailleurs de cet abattoir de la Beauce ont commencé à réintégrer le travail le 13 septembre, après l'acceptation à 74.6% d'une convention où ils sont allés chercher de nettes améliorations sur l'ensemble des clauses normatives.

La nouvelle convention prévoit des augmentations de 2% en juin '86, en décembre '86, en juin '87 et en décembre '87.

Un des principaux gains de cette lutte syndicale concerne l'ancienneté. À ce titre, les travailleurs ont obtenu une nette amélioration de la protection de l'ancienneté, en cas de maladie, d'accident et de mise-à-pied.

Pour ce qui est de la sécurité d'emploi, l'amélioration provient d'une meilleure protection contre les sous-contrats. Autre-point: l'obtention d'une clause de congés sans solde. Pour le président du syndicat, Marc Vachon, c'est un premier pas qui pourrait aider à la création de nouveaux emplois. Et plus les syndicats vont aller chercher des clauses de ce type-là, plus il va être possible pour les jeunes d'obtenir des emplois.

RALLYE AUTOMOBILE



HÉ! ÇA VA
ÊTRE INTÉRESSANT
LE COLLOQUE-JEUNES
CSN!

OUI! FAUDRAIT
FAIRE DE LA PUBLICITÉ
DANS NOUVELLES-
CSN...

BEN VOYONS DONC!
Y'A PERSONNE QUI LIT
NOUVELLES-CSN!

AH PIS...
FUCK LA
PUBLICITÉ!

**COLLOQUE
DES JEUNES SYNDIQUÉ-E-S CSN
15-16 NOVEMBRE 85
MONTRÉAL**

**INFO: MONTRÉAL:
SYLVIE VACHON 598-2097
AUTRES RÉGIONS:
TON CONSEIL CENTRAL**

Les mordue-s de la route et autres « capoté-e-s » du genre se réjouiront d'apprendre que le comité jeunes de Montréal organise un rallye automobile (et non une course de pédalos selon certaines rumeurs déjà entendues) pour les jeunes de Montréal et des régions environnantes.

Si la vie vous intéresse (sic), si vous aimez les défis les plus fous, ce rallye est pour vous. Vous passerez ainsi par toute la gamme des émotions (rires, pleurs et grincements de roues...) Et c'est juste au moment où vous serez tenté-e-s de faire un mauvais parti aux gentils organisateurs et organisatrices (G.O.) que l'on vous invitera à la remise des « bébelles ».

Naturellement, la compétition féroce et ardente vous ayant ouvert l'appétit, une petite bouffe est prévue pour panser vos frustrations de la journée. Et pour bien s'assurer que les frustrations sont « pan-

sées » une petite soirée trépidante vous sera « gracieusement » offerte par les G.O.

Ça vous indiffère? Alors, tournez la page. Ça vous intéresse? Alors, envoyez-nous un petit \$2 et sur une feuille de papier inscrivez vos nom, adresse, numéro de téléphone, nom de votre syndicat et votre conseil central. Faites parvenir le tout au conseil central de votre région.

Évidemment, il y a des conditions d'admission: 1. avoir moins de trente ans; 2. qu'un-e des deux participant-e-s par voiture soit syndiqué-e à la CSN... Donc vous pouvez amener votre ami-e.

Informez-vous auprès de votre conseil central préféré... et passez le message.

C'est le 12 octobre que ça se passe. Le départ se fera à midi dans le stationnement de la CSN, 1601 Delorimier à Montréal.



VICTORIAVILLE

200 métallurgistes sur le piquet

Les 65 travailleurs de Ventilateur Victoria sont en lock-out depuis le 22 mai. Leurs 125 camarades de Vic Métal sont en grève depuis le 26 août. Deux conflits qui se ressemblent beaucoup. On dirait que les deux employeurs, respectivement Gaston Lemire et Innocan (Nordair) se sont passé le mot: «briser deux syndicats militants». La stratégie patronale se ressemble en effet étrangement: imposition de reculs, embauche de fiers à bras, recours à des scabs, etc...

Cependant dans la région des Bois Francs où le taux de chômage généralement admis varie entre 15% à 20%, ces deux groupes de syndiqué-e-s ont décidé de se battre pour la défense des acquis, la protection des emplois, voire la création d'autres emplois.

Ventilateur Victoria

Chez Ventilateur Victoria, un fabricant de silos et de systèmes de ventilation, les travailleurs revendiquent une convention collective d'une durée de deux ans, la réduction de la semaine de travail de 39 heures à 37 heures avec pleine compensation, un plancher d'emplois (fixé à 35), et la garantie de pouvoir travailler au moins 16 semaines par année. Gaston Lemire, lui, offre une réduction de salaire de \$2.00 l'heure. Et il accuse une fin de non recevoir aux demandes syndicales.

Vic Métal

Chez Vic Métal, là également l'employeur est en demande. Il veut imposer le temps supplémentaire obligatoire, déterminer lui-

même les périodes de vacances de chaque employé, souhaite une convention collective de trois ans, un gel de salaire la première année, et des hausses de \$0.55 et \$0.45 les deux années suivantes.

Quant aux travailleurs de cette entreprise ils se battent pour un contrat de travail d'une durée de deux ans, la réduction de la semaine de travail de 40 heures à 38 heures avec pleine compensation la première année du contrat, et à 37 heures accompagnée d'une augmentation de \$0.50 la seconde année.

Radio S.C.A.B.



La grève à la station CHNC de New Carlisle, longue de plus de 34 mois, semblait tirer à sa fin. En effet, au début de septembre, une entente de principe est intervenue entre le syndicat et la compagnie. Restait à négocier un protocole de retour au travail.

Entretemps, les scabs qui travaillaient au poste de radio CHNC ont présenté une demande d'accréditation au Conseil canadien des relations de travail, ce qui a pour effet immédiat de bloquer toute entente entre le syndicat CSN et la compagnie.

Près du syndicat des scabs... un dénommé J.J. Côté, spécialiste notoire des syndicats jaunes.

LES PETITES...

Rock and Fado

En mettant les pieds sur le sol portugais, je m'étais juré de passer mes soirées à écouter du «fado», la musique nationale des Portugais; on pourrait même dire avec justesse l'âme de ce peuple hospitalier et honnête.

Cependant entre 13h et 15h ou après 19h on n'entend guère de «fado» sur les terrasses, mais plutôt les Portugais qui, en sirotant une bière froide ou un porto sec et blanc, discutent avec ferveur de l'actuelle campagne électorale (ils iront aux urnes le 6 octobre), des acquis de la constitution, du PS de Soares, de l'APU, etc...

Et quant aux «restaurants-servejarias-bars» où on diffusait de la musique, elle était souvent britannique (Rolling Stones, Joe Cocker, John Cougar) ou du canadien Brian Adams.

Pour entendre du «fado» je me suis donc rabattu sur une cassette de **Mme Maria Da Fé** une merveilleuse voix que nos camarades Portugais de la construction et de l'hôtellerie doivent connaître). Avons également passé une agréable soirée à **Tavira** (à proximité de la frontière espagnole) en compagnie de **José** qui a fait danser le public d'un restaurant en plein air.

Ce qu'on peut dire, c'est qu'en dépit du peu de «fado» entendu nous avons adoré ce genre et nous en reparlerons une autre fois.



L' ODD, UN TÉMOIN HORS LES MURS

CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION 1985

*On travaille
à 3¹⁵ \$ par jour
dans les prisons.*

Adressez vos dons à :

L'Office des Droits des Détenu-e-s
1030 rue Cherrier, suite 300,
Montréal, Québec, H2L 1H9

NOUVELLES CSN organe officiel de la CSN, paraît toutes les deux semaines, à l'intention des travailleuses et travailleurs. Pour nous contacter, téléphoner au service d'information de la CSN (514) 598-2155 ou utiliser le réseau-télex de la CSN

Distribution

l'équipe de distribution de la CSN
(514) 598-2233

Un F-18 pour la PAIX

Un projet syndical et populaire

L'an dernier, la CSN a décidé de s'impliquer plus à fond dans la question du désarmement. Les groupes pacifistes et syndicaux ont accepté un objectif pour la marche pour la paix de 1985: réclamer du gouvernement fédéral un fonds de création d'emplois pour la paix, équivalant à la valeur d'un F-18.

Depuis, plusieurs autres groupes ont commencé à donner leur appui à ce projet: des groupes de jeunes, des groupes religieux, des groupes de coopération internationale, etc.

Un projet de société

Pourquoi ce projet?

- Pour que nos jeunes aient d'autres choix d'avenir que le B.S. ou le métier de soldat
- Pour aider à la création d'emploi
- Pour répondre à des besoins de la population.

Un premier pas

Un F-18, ce n'est pas demander la lune: c'est \$62 millions. Le budget de la défense est de 10,3 milliards. Le gouvernement a commandé 138 F-18. Il en resterait 137; il n'y a pas de quoi faire s'écrouler la défense canadienne. Mais ce projet permettrait d'expérimenter de nouvelles façons de faire la paix et de commencer la désescalade.

Pourquoi pas nous?

Si Bell Helicopters, une compagnie américaine, a pu obtenir du gouvernement \$239 millions de subventions pour créer un maigre 600 emplois pour la construction d'hélicoptères militaires, pourquoi des dizaines de milliers de Québécois-e-s n'auraient-ils pas droit à \$62 millions pour créer beaucoup plus d'emplois et des emplois pour la paix?

Il faut être nombreux

Samedi le 19 octobre, ceux et celles qui veulent obtenir un tel fonds iront le dire à 9 endroits au Québec. Chaque personne présente sera comptée et enregistrée. Si nous sommes très nombreux (pourquoi pas 62,000 si un F-18 coûte 62 millions), le comité national sera en bonne posture pour négocier avec M. Mulroney.

Les enfants seront comptés aussi. C'est de leur avenir qu'il s'agit. Et, comme chaque adulte, ils ont payé 410\$ d'impôts pour la défense l'an dernier!

Si 5,000 lectrices ou lecteurs de Nouvelles CSN viennent le 19 octobre, cela représente beaucoup de monde.

Si chaque lectrice ou lecteur amène avec elle ou lui, sa famille (ou 3 ami-e-s), cela représente encore plus de monde.

Et il y a tous les autres groupes.

Impossible?

Les marchands de canons voudraient bien que ce soit le cas.